



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU S.IV.E.R.T.**

de l'Est Anjou

Comité syndical du 17 décembre 2021

COMITE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL de VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE des DECHETS de L'EST ANJOU

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 17 décembre 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 8 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
(absent de la délibération n°21.41 jusqu'à la n°21.47).....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération
(à compter de la délibération n°21.37)	« Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération
	« Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération
	« Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération
	« Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois,
donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Ceci donne lieu aux délibérations suivantes :

- *Délibération n° 21.36: Approbation du Compte-rendu de la séance du 1^{er} octobre 2021*
- *Délibération n° 21.37: Débats d'orientations Budgétaires 2022*
- *Délibération n° 21.38: Exercice 2021 Décision Modificative N°2*
- *Délibération n° 21.39: BEA et Convention non détachable de la Délégation de Service Public- Avenant 4-*
- *Délibération n° 21.40 : Achat des actions de la SPL Centre de Tri Biopole*
- *Délibération n° 21.41 : Autorisation des mandatements des dépenses d'investissement sur l'exercice 2022*
- *Délibération n° 21.42: Ouverture d'une ligne de trésorerie*
- *Délibération n° 21.43: Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité*
- *Délibération n° 21.44: Appel d'offre « plan de suivi 2022/2025 »*
- *Délibération n° 21.45 : Consultation pour la mise en page du journal Salamandre*
- *Délibération n° 21.46 : Impression du journal Salamandre*
- *Délibération n° 21.47 : Adhésion à l'association AMORCE*
- *Délibération n° 21.48 : Adhésion à l'association « Visitez nos entreprises en Pays de la Loire »*

Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Convocation adressée le 8 décembre 2021

Compte rendu affiché le, ,

P.J. en annexe le recueil des délibérations adoptées le 17 décembre 2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 17 décembre 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.36

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 17 décembre 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 8 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Madame Sylvie BEILLARD...Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »	
- Madame Judith GRIMA.....Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »	
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Approbation du Compte-rendu de la séance du 1^{er} octobre 2021

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les statuts

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

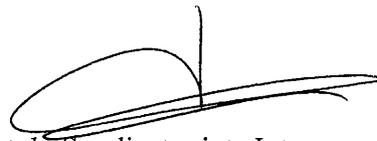
Le compte-rendu des dernières délibérations adopté par le précédent comité syndical du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou.

Aucune remarque n'est formulée sur le compte - rendu de la séance du 1^{er} octobre 2021.

Le comité syndical décide à l'unanimité

- Article unique : D'adopter le Compte rendu de la séance du comité syndical du 1^{er} octobre 2021

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 17 décembre 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.37

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 17 décembre 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 8 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Madame Sylvie BEILLARD...	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Débats d'orientations budgétaires 2022

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu l'arrêté du Préfet de Maine-et-Loire du 27 décembre 2019

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu la présentation du Rapport tel qu'annexé à la présente délibération

Vu l'avis du Comité Syndical

Considérant,

Le Rapport tel qu'annexé dont les éléments essentiels en Fonctionnement et en Investissement sont présentés ci-après.

– Propositions Débat d'Orientations Budgétaires (avec excédent 2021 estimé)

Le budget primitif 2022 approchera les 13,5 millions d'euros H.T.

L'année 2022 sera marquée par :

- L'extension du territoire du SIVERT, avec l'arrivée de nouvelles communes
- La réception du centre de tri au printemps,
- La première année de fonctionnement du Projet ECOCir
- Les premières études de fin de DSP et de lancement de la nouvelle délégation

Fonctionnement

Il comprend en dépenses :

- les charges à caractère général dont
 - le coût du traitement des déchets ménagers et assimilés (67.75 € H.T./T, soit 74.53 € avec TVA) en 2021 avec une actualisation au 1^{er} mars 2022 + la taxe générale sur les activités polluantes TGAP de 11 € (12.10 € avec TVA) en 2022, soit au total : 78.75 €/T hors TVA et 86,63€/T TTC
 - le coût du tri à compter d'avril 2022, (9/12)
 - le coût du transport et d'autres prestations de services, (Agglo de Saumur : 196.13 € HT (215.74 € TTC) par rotation, Sictom Loir et Sarthe et Smitom du Sud Saumurois 227.10 € HT (249.81 € TTC) par rotation avec une actualisation en août 2022)
 - le coût des analyses et contrôles,
 - le journal Salamandre et outils de communication
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage de l'UVE,

- la péréquation dont celle du centre de tri (à l'étude)
- les charges de personnel
- les autres charges de gestion courante dont les indemnités des élus,
- les amortissements des investissements.

Ces dépenses de fonctionnement seront financées par :

- les produits de services du domaine et ventes : le coût de traitement, le coût de transport et la péréquation payée par les collectivités, le coût du tri,
- la redevance pour occupation du domaine public, la redevance pour frais de gestion, la participation aux frais AMESA et les intéressements autres recettes versés par la S.A.V.E.D.
- la participation des adhérents soit 1.04 € H.T. par habitant inchangée depuis 2012 (1.144 € T.T.C./ hab., TVA à 10%).

Enfin, l'excédent 2021 cumulé est estimé à environ 977 000 € après affectation des résultats de la section de fonctionnement après vote du Compte administratif 2021.

Investissement

Ils comprennent :

- les immobilisations corporelles dont le remplacement du véhicule de service ;
- les subventions composteurs ;
- le solde des travaux de l'hydrocondenseur (frais d'études)
- le transfert de l'immobilisation en cours en immobilisation corporelle pour le montant de l'investissement pour l'hydrocondenseur (écriture en dépenses et en recettes) ;
- la participation à la SPL centre de tri Biopole de 69 300 € (avenant 4 du MGP1, 15 % de 2021) ;

Ces investissements seront financés par :

- les amortissements ;
- les certificats d'économie d'énergie ;
- L'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement
- un virement de la section de fonctionnement.

III – Effectifs et dépenses de personnel

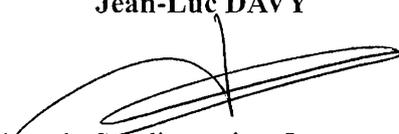
Tableau des Effectifs 2022 :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	39 heures
Agent administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	39 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur en chef hors classe	A	1	39 heures
Ingénieur principal	A	1	39 heures
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35 heures
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2	35 heures
TOTAL		7	

Les rémunérations correspondent à la stricte application du statut de la Fonction Publique Territoriale et des délibérations exécutoires du Comité syndical du SIVERT de l'Est Anjou.

Le comité syndical Prend Acte du débat d'orientation budgétaire

Jean-Luc DAVY


Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou

U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490

049-254902257-20211217-DB_21_00185-BF
Date de réception préfecture : 20/12/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 17 décembre 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.38

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 17 décembre 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 8 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Madame Sylvie BEILLARD...	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Exercice 2021 – Décision Modificative n°2

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu la délibération n° 21.02 du 5 février 2021 du Comité syndical adoptant le budget primitif 2021

Vu la délibération n°21.08 du 7 mai 2021 adoptant le budget supplémentaire 2021,

Vu la délibération n°21.30 du 1^{er} octobre 2021 adoptant la décision Modificative n°1 du Budget 2021,

Vu l'avis du Comité Syndical

Considérant,

La proposition de décision modificative suivante, telle que ci-annexée, et qui donne globalement lieu aux ajustements suivants :

Le comité syndical décide à l'unanimité

- Article unique : D'adopter la décision modificative suivante :

En investissement

DEPENSES SUPPLEMENTAIRES	DEPENSES ANNULEES	RECETTES SUPPLEMENTAIRES	RECETTES ANNULEES
25 110 €	25 110 €	0 €	0 €

En fonctionnement

DEPENSES SUPPLEMENTAIRES	DEPENSES ANNULEES	RECETTES SUPPLEMENTAIRES	RECETTES ANNULEES
0 €	0 €	0 €	0 €

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

7355 Code INSEE	SIVERT de l'EST ANJOU SIVERT	DM n°2 2021
--------------------	---------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2158-812 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	160,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182-812 : Matériel de transport	24 110,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-812 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	950,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-812 : Mobilier	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	25 110,00 €	1 110,00 €	0,00 €	0,00 €
D-261-812 : Titres de participation	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 26 : Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	25 110,00 €	25 110,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 17 décembre 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.39

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 17 décembre 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 8 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Madame Sylvie BEILLARD...Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »	
- Madame Judith GRIMA.....Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »	
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

***BEA et Convention d'exploitation non détachable de la Délégation
de Service Public – Avenant n°4-***

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les statuts

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu la délibération n° 00.30 du 21 décembre 2000

Vu les délibérations n° 06.02 du 17 février 2006, n° 15.40 du 11 décembre 2015 et n° 20.38 du 11 décembre 2020 adoptant les avenants n°1, n°2 et n°3 ;

Vu la délibération n° 21.39 du 1^{er} octobre 2021 donnant mandat à Monsieur le Président pour négocier l'avenant n°4 avec la SAVED ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Depuis la délibération n° 00.30 du 21 décembre 2000 dans laquelle le SIVERT adoptait le Bail Emphytéotique Administratif et la convention d'exploitation non détachable qui confiaient la délégation de la Délégation de Service Public à SAVED, le syndicat a dû établir trois avenants, autour majoritairement de deux sujets : la réorganisation territoriale et les enjeux financiers.

Comme précisé le 1^{er} octobre 2021, et suite à la délibération n°21.39 qui donnait mandat au Président pour négocier un nouvel avenant, Il est nécessaire d'adopter l'avenant n°4 avec SAVED afin d'éviter des conséquences financières dommageables pour les adhérents du SIVERT. Et ce au regard du BEA et de sa convention d'exploitation non détachable entre le SIVERT et SAVED qui précisent, en particulier, dans ses articles 7 et 20 :

- Article 7 – Les déchets à traiter

Dans son article 7.2 -les tonnages traités .../.... Le Délégrant s'engage à apporter les déchets ménagers et assimilés après tri sélectif voir compostage, de son territoire. A titre indicatif, le tonnage estimé à ce jour, est de 60000 tonnes par an environ. Par ailleurs, le Délégrant pourra apporter à l'UVE les refus de tri, la fraction incinérable des encombrants ...

Or une partie des OMr du nouveau territoire du SICTOM Loir et Sarthe, « 3R d'Anjou » demande à bénéficier de deux années dérogatoires.

- **Article 20 - Clauses de Rencontre :**

Les événements qui sont susceptibles de donner lieu à négociation de la rémunération du Délégué au titre de la présente clause de rencontre sont notamment les suivants :

... .. /

En cas de modification du Délégué entraînant une variation de population de plus ou moins 10000 habitants en valeur absolue.

Il s'agit donc d'intégrer l'augmentation de la population du SIVERT qui passera de 250000 habitants en 2021 à près de 320000 en 2022, avec les incidences directes dans la gestion des tonnages de l'UVE, en particulier l'exploitation technique, et le modèle économique lié au vide de four. En effet l'UVE est à ce jour à saturation. Il faut donc compenser l'arrivée des nouveaux tonnages par la diminution d'autres déchets (vide de four, encombrants incinérable...).

Par ailleurs, cet avenant vise également à anticiper les risques techniques, énergétiques et financiers liés à la turbine, en acceptant que SAVED acquiert un Rotor identique à celui actuellement en activité afin de réagir au plus vite en cas de dysfonctionnement. Cette proposition résulte de l'arrêt de la turbine en 2020, et des échanges qui ont suivi avec les experts et les assurances.

L'avenant proposé a donc pour objets :

- L'extension du périmètre du SIVERT et la réorganisation territoriale,
- Les conditions d'acceptabilité des Ordures ménagères des nouvelles collectivités venant à l'UVE. La diminution des encombrants incinérables et du vide de four, en compensation
- L'achat par SAVED d'un rotor
-

Le comité syndical décide à l'unanimité

Article premier : D'approuver l'avenant n°4 au BEA et la convention non détachable entre la SAVED et le SIVERT, et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Article second : D'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 17 décembre 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.40

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 17 décembre 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 8 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Madame Sylvie BEILLARD...	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Achat des actions de la SPL Centre de Tri Biopole

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les statuts

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu la délibération n° 00.30 du 21 décembre 2000 ;

Vu l'article 16 du BEA et 14.3 de la convention non détachable signé le 21 décembre 2000 ;

Vu la délibération n°17.31 du 5 octobre 2017 approuvant la Création de la société publique locale « SPL centre de tri-Biopole » et approbation des statuts et désignation de représentant ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Monsieur le Président informe le comité syndical, que comme il a été convenu lors du dernier comité syndical du 1^{er} octobre 2021, à compter du 1^{er} janvier 2022, Anjou Bleu Communauté et le nouveau syndicat 3RD'Anjou adhéreront au SIVERT pour leur compétence traitement de leurs ordures ménagères, tant pour la valorisation énergétique sur l'UVE de LASSE que le tri de leurs déchets recyclables secs sur le site de Biopole

Comme vous le savez, en 2017 le SISTO, ABC, le SYCTOM Loire Béconnais, le SIVERT et ALM se sont associés au sein d'une Société Publique Locale (SPL Anjou TriValor) pour la construction et l'exploitation d'un centre de tri des recyclables secs.

Mais à compter du 2 janvier 2022, de fait, la SPL ne connaîtra que deux membres : Angers Loire Métropole et le SIVERT.

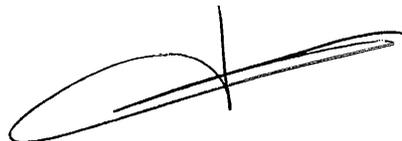
Il est donc proposé d'acheter les 30 actions au total des trois structures membres-fondateurs de la SPL, qui intégreront le SIVERT au 2 janvier 2021 : 10 pour le SYCTOM Loire Béconnais, 10 pour Anjou Bleu Communauté et 10 pour le SISTO pour un prix de 800 € par action soit au total 24 000 €.

Le comité syndical décide à l'unanimité

Article premier : D'acheter les 30 (trente) actions de la SPL Centre de tri Biopole, « Anjou TRIVALOR », détenues à date, par le SYCTOM Loire Béconnais, Anjou Bleu Communauté et le SISTO pour une valeur globale de 24 000 € (800€ par action). Les crédits sont inscrits au Budget 2021, lors de la délibération n°21.38 -Décision Modificative n°2 – du 17 décembre 2021.

Article second : D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à l'achat de ces actions

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20211217-DE_21_00188-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 17 décembre 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.41

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 17 décembre 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 8 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Madame Sylvie BEILLARD...Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »	
- Madame Judith GRIMA.....Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »	
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Autorisation des mandatements des dépenses d'investissement -Exercice 2022-

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'Article R 241.7 du Code des Communes ;

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 qui permet à l'ordonnateur, dans ses articles 15 et 22

Vu l'article 14 de la loi du 5 janvier 1988

Vu l'avis du Comité Syndical

Considérant,

L'article R 241.7 du Code des Communes précise : « aucune dépense ne peut être acquittée si elle n'a pas été préalablement mandatée par le Maire sur un crédit régulièrement ouvert. ». Cette procédure budgétaire a été modifiée par la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 qui permet à l'ordonnateur, en application de ses articles 15 et 22 de disposer des pouvoirs plus étendus en matière de dépenses d'investissement.

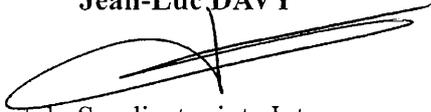
En effet, outre le paiement de la part en capital des annuités d'emprunt, l'ordonnateur peut désormais engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par l'assemblée délibérante, qui devra préciser le montant de l'affectation des crédits ainsi réalisés. (Article 14 de la loi du 5 janvier 1988)

Ainsi pour éviter une interruption dans le déroulement des opérations d'investissement décidées et inscrites au cours de l'exercice 2021, ***Le comité syndical décide à l'unanimité :***

Article premier : Autoriser le mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 3 000 € pour les dépenses afférentes au chapitre 21 et 100 000 € pour les dépenses afférentes au chapitre 23 ;

Article second : Intégrer ces dépenses et recettes dans les écritures du budget primitif.

Jean-Luc DAVY


Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 17 décembre 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.42

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 17 décembre 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 8 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Madame Sylvie BEILLARD...Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »	
- Madame Judith GRIMA.....Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »	
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les statuts ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'article L 2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Débat d'orientations Budgétaires 2022 dans sa délibération n° 21.37

Vu l'avis du Comité Syndical

Considérant,

L'article L 2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales, qui indique que le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, Et donc par analogie le Président d'un syndicat intercommunal,

Au vu de l'ouverture du Centre de tri au printemps prochain, et afin d'éviter tout retard de règlement des factures à la SPL à 30 jours, sachant que nous refacturons la prestation aux collectivités membres du SIVERT dans le même temps, il serait souhaitable d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès des banques d'un montant maximum de 300 000 € en tirage (soit environ un mois de traitement au centre de tri), afin de garantir nos capacités financières.

Le comité syndical décide à l'unanimité

Article Premier : L'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'une banque d'un montant maximum de 300 000 € en tirage,

- **Article second : D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la contractualisation d'une ligne de trésorerie. Les frais de cette ligne de trésorerie seront affectés au chapitre 66 du budget Primitif 2022.**

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 17 décembre 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.43

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 17 décembre 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 8 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Madame Sylvie BEILLARD...Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »	
- Madame Judith GRIMA.....Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »	
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les statuts

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'avis du Comité Syndical

Considérant,

L'activité du SIVERT qui évolue depuis quelques années avec une montée en charge significative, liée à l'évolution de ses compétences et projets. En particulier, 2022 sera marquée par l'ouverture du centre de tri Biopole, le déploiement du projet ECOCir, le travail de préparation de la future DSP...

Face à ce constat, et la nécessité en particulier de mise en œuvre d'outils nouveaux ou actualisés dans le domaine de l'information, et de la communication, dans les premiers mois de l'année 2022, il est nécessaire de créer, dans un premier temps, un poste contractuel de 6 mois. La mission essentielle sera de créer des outils afin de renforcer les liens avec les syndicats et les habitants (en particulier le centre de tri, optimisation des consignes de tri, ...), ainsi que pour l'accompagnement des projets qui verront le jour en 2022 (inauguration ECOCir, ...).

Il est donc nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 24.5 heures pour une durée de 6 mois selon l'article 3 pour accroissement temporaire d'activité à compter du 3 janvier 2022.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- **Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à créer un poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe pour 24.50 heures hebdomadaires pour une durée de 6 mois selon les dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984. Les crédits seront inscrits au budget 2022.**

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou

U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490

Accusé de réception en préfecture
N° 15490257202121 DE 21 00191-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 17 décembre 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.44

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 17 décembre 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 8 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Madame Sylvie BEILLARD...Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »	
- Madame Judith GRIMA.....Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »	
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Appel d'offre « Plan de suivi 2022/2025 »

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les statuts

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'avis du Comité Syndical

Considérant,

Dès la définition du cahier des charges (année 2000), l'enquête publique (2001) et plus encore depuis la phase d'essais et de Mise en Service Industrielle (été 2004), nous avons défini un plan de suivi unique en France afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'unité et de l'absence d'impact significatif sur l'environnement.

Afin d'assurer sa continuité et l'indépendance des organismes chargés de sa mise en œuvre, nous sommes dans l'obligation de lancer deux appels d'offres :

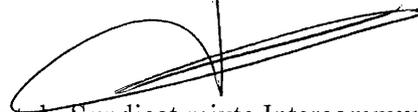
- Le premier concerne le suivi de la qualité de l'air autour de l'U.V.E. de Lasse utilisant des collecteurs de précipitation (cônes OWEN).
- Le second concerne l'analyse de la qualité de l'aire via la bio-indication à travers les lichens.

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

Article premier : D'autoriser Monsieur le Président à organiser la procédure d'appel d'offre pour le suivi de la qualité de l'air autour de l'U.V.E. utilisant des collecteurs de précipitation (cônes OWEN). Ces crédits seront prélevés sur le chapitre 011 article 6228, dans la limite des inscriptions budgétaires.

Article second : D'autoriser Monsieur le Président à organiser la procédure d'appel d'offre pour le suivi de la qualité de l'air autour de l'U.V.E. à travers la bio-indication, via les lichens. Ces crédits seront prélevés sur le chapitre 011 article 6228, dans la limite des inscriptions budgétaires.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 17 décembre 2021
Comité Syndical
Délibération n° 21.45**

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 17 décembre 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 8 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Madame Christine RICHARD	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Monsieur Xavier DUPONT	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Madame Sylvie BEILLARD...Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »	
- Madame Judith GRIMA.....Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »	
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Consultation pour la mise en page du journal

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les statuts

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'avis du Comité Syndical

Considérant,

Le journal Salamandre permet d'assurer l'information de nos concitoyens sur le fonctionnement du SIVERT, la transparence de l'exploitation de l'U.V.E., de faire connaître le circuit de visite et plus largement de communiquer sur l'environnement.

La trente et unième édition de ce journal sera distribuée en janvier 2022. Salamandre s'est installé sur notre territoire. Il en est fait souvent référence lors des visites sur site. Cette édition marque la fin du journal avant sa modification (pages supplémentaires sur le tri), il est donc impératif d'organiser l'ensemble des procédures nécessaires aux prochaines parutions, dont notamment la mise en page.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : De bien vouloir autoriser Monsieur le Président à organiser une consultation auprès d'une entreprise spécialisée, pour la mise en page du journal, et ce pour une durée de deux ans soit quatre numéros. Ces crédits seront prélevés sur le chapitre 011 article 6237, dans la limite de 10 000 € HT.

Jean-Luc DAVY


Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 17 décembre 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.46

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 17 décembre 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 8 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Madame Christine RICHARD	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Madame Sylvie BEILLARD...Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »	
- Madame Judith GRIMA.....Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »	
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Impression du journal SALAMANDRE

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les statuts

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu la délibération n°21.13 du 7 mai 2021,

Vu la délibération n° 21.25 du 25 juin 2021,

Vu la délibération n° 21.35 du 1^{er} octobre 2022,

Vu l'avis du Comité Syndical

Considérant,

Le journal Salamandre permet d'assurer l'information de nos concitoyens sur le fonctionnement du SIVERT, la transparence de l'exploitation de l'U.V.E., de faire connaître le circuit de visite et plus largement de communiquer sur l'environnement.

La trente et unième édition de ce journal sera distribuée en janvier 2022. Salamandre s'est installé sur notre territoire. Il en est fait souvent référence lors des visites sur site. Cette édition marque la fin du journal avant sa modification (pages supplémentaires sur le tri), il est donc impératif d'organiser l'ensemble des procédures nécessaires aux prochaines parutions, impressions et distributions.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : De bien vouloir autoriser Monsieur le Président à organiser un marché à procédure adaptée pour l'impression des 4 prochains numéros pour un maximum de 100 000 € et à signer avec les sociétés retenues. Ces crédits seront prélevés sur le chapitre 011 article 6237.

Jean-Luc DAVY


Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou

U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490

NOYERVILLE
049-254902257-20211217-DE_21_00194-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 17 décembre 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.47

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 17 décembre 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 8 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Madame Sylvie BEILLARD...Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »	
- Madame Judith GRIMA.....Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »	
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Adhésion à l'association AMORCE

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les statuts

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'avis du Comité Syndical

Considérant,

. L'association AMORCE regroupe des communes, sociétés d'économie mixte, groupements intercommunaux, départements, ... qui ont une compétence en réseaux de chaleur et/ou en gestion des déchets ménagers, ou de l'énergie.

Cette association a pour objectif de favoriser les échanges d'expériences sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux.

Son rôle est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires, afin d'améliorer les conditions réglementaires et économiques de la gestion des déchets par les collectivités locales, et de promouvoir les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets sous ses diverses formes (matière et énergie).

La cotisation est calculée sur la base d'une part fixe et d'une base proportionnelle, elle s'élevait à 2 203 € pour 2021.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- Article unique : De renouveler notre adhésion à l'association des collectivités territoriales pour les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets (AMORCE), et De payer la cotisation correspondante prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6574 lors du Budget Primitif 2022.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490

Accusé de réception en préfecture
N° 2021-07127-01
Date de réception préfecture : 20/12/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 17 décembre 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.48

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 17 décembre 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 9h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 8 décembre. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Madame Sylvie BEILLARD...Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »	
- Madame Judith GRIMA.....Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »	
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et Mme CAZILLAC, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Adhésion à l'Association Visitez nos entreprises en Pays de la Loire

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les statuts

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'avis du Comité Syndical

Considérant,

Depuis 2006, le S.I.V.E.R.T. a décidé d'adhérer à l'association « Visitez nos entreprises en Pays de la Loire » afin de bénéficier du label qualité au circuit de visite de l'U.V.E. Salamandre. En année normale sur le plan sanitaire, nous accueillons entre 2500 et 3000 personnes. Il est donc proposé de renouveler cette adhésion pour l'année 2022.

La cotisation est calculée en fonction du nombre de salariés et elle s'élève pour l'année 2021 à 280€.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

-Article premier : D'adhérer à l'association « Visitez nos entreprises en Pays de la Loire », et d'affecter le montant de la cotisation correspondante pour 2022 prélevés sur les crédits inscrits à l'article 6574.

-Article second : de désigner Monsieur le Président du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur le Directeur ou leurs représentants pour représenter notre syndicat au sein des diverses instances de l'association, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou